

COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion : électronique du mardi 12 septembre 2023

Présidente : M DELPIERRE.

Présents : MM. FIDON – MADIOT - PRETOT - RICCI.

Feuille de Match Informatisée :

Conformément au statut financier, la commission enregistre les amendes relatives aux dysfonctionnements de la Feuille de Match Informatisée :

- **Journée du 9 et 10 septembre 2023 :**

Non transmission FMI dans les délais : 10€

Faverney (Départemental 3)

Lure Sporting (Départemental 3)

Non transmission fiche échec : 15 Euros

Larians (U15)

Absence code utilisateur/problème identification :25€

St Rémy (Départemental 4)

Le Secrétaire de séance

François FIDON

La Présidente,

Claire DELPIERRE

RAPPELS AUX CLUBS :

Seules les réserves confirmées par voie officielle (e-mail officiel du club enregistré dans foot clubs) seront prises en compte par la commission en application de l'article 186.1 des Règlements Généraux de la FFF.

Les forfaits doivent être déclarés par les clubs par courriel au secrétariat du District avant le samedi à 11H00.

RAPPEL :

Les décisions de la commission départementale Statuts et Règlements sont susceptibles d'appel auprès des instances dans les formes prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.